

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 6 juin 2017 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absente M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M<sup>me</sup> Micheline Lussier, greffière adjointe.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2017-06-262 APPEL D'OFFRES 2017-01 : RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU PÔLE INSTITUTIONNEL, PHASE I**

À la suite de l'appel d'offres 2017-01 relatif à la rénovation des infrastructures du pôle institutionnel, phase I, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	5 268 152,61 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	5 477 358,41 \$
DUROKING Construction (9200-2088 Québec inc.)	5 713 976,50 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour la rénovation des infrastructures du pôle institutionnel, phase I, pour la somme totale de 5 268 152,61 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2017-01.

ADOPTÉ

**APPEL D'OFFRES 2017-18 : AMÉNAGEMENT DU PARC LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**2017-06-263 APPEL D'OFFRES 2017-21 : RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX**

À la suite de l'appel d'offres 2017-21 relatif à la réfection de voirie sur le boulevard Gérard-Cadieux, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	684 469,17 \$
Roxboro Excavation inc.	878 019,23 \$
Les Pavages Ultra inc.	924 612,22 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour la réfection de voirie sur le boulevard Gérard-Cadieux, pour la somme totale de 684 469,17 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2017-21;

D'autoriser une affectation de 684 469,17 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

**2017-06-264 AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA VENTE-TROTTOIR DANS LE QUARTIER BELLERIVE**

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île, qui se tiendra du 5 au 8 juillet 2017;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser les commerçants des rues Alexandre et Grande-Île à tenir une vente-trottoir le 5 juillet 2017, de 9 h à 17 h 30, les 6 et 7 juillet 2017, de 9 h à 21 h, ainsi que le 8 juillet 2017, de 9 h à 17 h, selon les exigences inscrites dans le rapport préparé par le directeur du développement économique;

D'autoriser les commerçants visés à utiliser l'espace public de trottoir et l'équivalent des cases de stationnement sur rue, représentant la largeur de leur façade, pour la commercialisation de leurs propres produits, à condition qu'ils y installent des cônes de sécurité orange avant le début de la vente-trottoir, c'est-à-dire vers le sud sur la rue Alexandre et vers le nord sur la rue Grande-Île.

ADOPTÉ

**2017-06-265     AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA VENTE-TROTTOIR LORS DES RÉGATES DE VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants de la rue Victoria, de la rue Jacques-Cartier, du chemin Larocque et de la rue Champlain, qui se tiendra du 13 au 16 juillet 2017, dans le cadre des activités des régates 2017;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser les commerçants du centre-ville situés à l'intérieur du quadrilatère formé par la rue Victoria, la rue Jacques-Cartier, le chemin Larocque et la rue Champlain à tenir une vente-trottoir, du 13 au 16 juillet 2017, selon les exigences inscrites dans le rapport préparé par le directeur du développement économique;

D'autoriser les commerçants localisés sur la rue Victoria, dans la zone fermée à la circulation, entre les rues Jacques-Cartier et de la Fabrique, et ceux de la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, à utiliser leur espace de trottoir et leur espace de rue équivalant à leur dimension de façade et de stationnement, les 13 et 14 juillet 2017, de 9 h à 21 h, et les 15 et 16 juillet 2017, de 9 h à 18 h;

QUE les autorités puissent exclure ou expulser les entreprises ou vendeurs non autorisés;

D'exiger que les installations des commerçants soient démontées au plus tard le 16 juillet 2017, à 18 h;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée par le Vieux Canal de Beauharnois, par l'aménagement d'une terrasse temporaire dans le cadre de l'évènement des régates, aux conditions suivantes :

- que l'organisme obtienne tous les permis nécessaires à cette commercialisation par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;
- qu'il respecte les mesures et les zones de sécurité prévues par les autorités;
- que chaque commerçant concerné s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

**2017-06-266      AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA VENTE-TROTTOIR SUR LA RUE DU MARCHÉ**

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par les commerçants de la rue du Marché, qui se tiendra du 21 au 23 juin 2017;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser les commerçants de la rue du Marché, entre la rue Nicholson et le chemin Larocque, à tenir une vente-trottoir du 21 au 23 juin 2017, de 9 h 30 à 20 h, selon les exigences inscrites dans le rapport préparé par le directeur du développement économique;

D'autoriser les commerçants visés à utiliser l'espace public de trottoir en maintenant un dégagement d'au moins 1,5 mètre pour la circulation piétonne pour la commercialisation de leurs propres produits et que toute installation sur l'espace public se limite au trottoir et n'empiète en aucun cas sur la rue.

ADOPTÉ

**2017-06-267      DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE REMPLACEMENT D'UN REGARD-PUISARD SITUÉ À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MGR-LANGLAIS ET DE LA RUE GRANDE-ÎLE**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réparation d'une conduite à l'intersection de la rue Grande-Île et du boulevard Mgr-Langlois effectués par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite procéder au remplacement d'un regard-puisard situé exactement à l'emplacement du bris à réparer;

VU l'entente à intervenir entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour établir les modalités de réalisation et de répartition des coûts;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer ce remplacement dans le cadre de ses travaux;

Il est                      proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer le remplacement d'un regard-puisard aux travaux de réparation d'une conduite à l'intersection de la rue Grande-Île et du boulevard Mgr-Langlois qu'il effectue;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente qui sera préparée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relative à l'établissement des modalités de réalisation et de répartition des coûts pour le remplacement d'un regard-puisard dans le cadre des travaux de réparation d'une conduite à l'intersection de la rue Grande-Île et du

boulevard Mgr-Langlois, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2017-06-268    ENTENTE 2017-05 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, RELATIVE À L'AVANCEMENT D'ÉCHELON**

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, l'employé numéro 07560 et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'avancement d'échelon;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est                            proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
   appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
   et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 2017-05 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et l'employé numéro 07560 relative à l'avancement d'échelon.

ADOPTÉ

**INVITATION À SOUMISSIONNER 2017-ING-19 : CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS DANS LE SECTEUR EST DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**2017-06-269    MANDAT DE COORDINATION À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA CONDUITE D'ÉMISSAIRE D'EAU DE REFROIDISSEMENT**

ATTENDU QU'une barge a coulé sur la conduite de sortie du réseau d'eau de refroidissement (ERPIS) près du port de Salaberry-de-Valleyfield;

VU les dommages causés à la conduite sous-marine;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'octroi d'un mandat de coordination à une firme d'ingénieurs dans le cadre des travaux de réparation de cette conduite;

Il est                            proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
   appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
   et résolu

DE retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Services exp inc. afin de coordonner l'appel d'offres 2017-23 qui consiste à un devis pour des travaux de réparation de la conduite d'émissaire d'eau de refroidissement près du port de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE les honoraires reliés à ce mandat seront payés par la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

#### **NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

#### **NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

#### **2017-06-270    PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC KAYAK VALLEYFIELD RELATIF À LA LOCATION D'EMBARCATIONS À PARTIR D'INSTALLATIONS TEMPORAIRES AU MARCHÉ PUBLIC**

ATTENDU QUE dans son plan de développement, l'organisme Kayak Valleyfield désire faire la location d'embarcations à partir d'installations temporaires au marché public et sera l'hôte d'évènements majeurs durant la saison 2017;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Kayak Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière et d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de ces évènements;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est                                    proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
   appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
   et résolu

D'autoriser l'organisme Kayak Valleyfield à faire la location d'embarcations à partir d'installations temporaires au marché public et à tenir des évènements majeurs durant la saison 2017;

DE conclure un protocole d'entente avec Kayak Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière de 2 500 \$ et d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières dans le cadre de la tenue de ces évènements;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole

d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**RÉPONSE À LA DEMANDE POUR PEINDRE UNE MURALE SUR LES MURS DU BÂTIMENT DU CLUB NAUTIQUE SITUÉ AU 410, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2017-06-271 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 56, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 6 juin 2017.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Micheline Lussier, greffière adjointe